



**Conseil d'administration**  
**Vingt-troisième session**  
**4-5 novembre 2015**  
**Salle de conférences Kofi Annan**  
**Bâtiment de l'ONUSIDA**  
**Genève, Suisse**

## **Résolution N° 7**

### **Mandat et procédure pour la sélection du nouveau Président du Conseil d'administration**

Rappelant qu'à la dix-huitième session du Conseil d'administration d'UNITAID, le Conseil a élu le Dr Philippe Douste-Blazy Président du Conseil pour un mandat s'achevant à la clôture de la première réunion ordinaire du Conseil en 2016 ;

Le Conseil note et approuve le processus d'élection du Président du Conseil pour la sélection d'un successeur au Président actuel, ainsi que le projet de mandat de celui-ci, proposés l'un et l'autre par le groupe d'orientation du Conseil sur la gouvernance ;

Le Conseil confirme que dans la mesure où le processus d'élection proposé pour le Président du Conseil ne correspond pas aux « Procédures pour l'élection du Président du Conseil d'administration d'UNITAID » qui figure à l'annexe 1 du Règlement du Conseil d'administration, c'est le processus d'élection du Président du Conseil qui prévaut.

Marta Maurás Pérez  
Vice-Présidente du Conseil d'administration d'UNITAID